PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 11 AOÛT 2026

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 11 août 2026, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Gaétan Fortin, maire.

2026-08-198 Adoption de l'ordre du jour –
Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter l'ordre du jour.

2026-08-199 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026–
Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyée par Monsieur Yvon Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026.

2026-08-200 Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –
Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

Fournisseurs	# Factures	Description	Montant
- Aquatech	92074	exploitation des eaux usées	2 838.72$
- Diana Lussier Pelletier	960815	entretien de juillet	1 724.63$
- Environmental 360 Solutions	32229	nett./vid. toilette béton juil.	262.49$
- Eurofins Environex	1245757	analyse d'eau	389.43$
- B2L Solutions Inc.	12753	Microsoft 365 et Acronis juil.	202.78$
- Drumco Énergie	642270	ent. annuel génératrice garage	741.59$
- Drumco Énergie	642272	ent. annuel génératrice édifice	827.82$
- J.L.M.	2413	nivelage de rues 2026	1 149.75$
- Groupe Cosior inc.	4000246	banque temps serv. informat.	1 149.75$

TOTAL : 9 286.96 $

2026-08-201 Acceptation des comptes à payer en août 2026 (document 1-A) –

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborés au 11 août 2026 au montant de 29 700.76$ le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuver les comptes et factures du mois de juillet 2026 au montant de 29 700.76$ à être payés en août 2026, le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2026-08-202 Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou de la secrétaire – Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyée par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale et la secrétaire au montant 1 602.88$ à savoir :

Nom Fournisseur	Raison	Montant
Visa		
- Fleuriste Art Déco	bouquet fleurs Mme Larose Asselin	63.25$
- Solutions iT Cloud.ca	antivirus Bitdefender	25.81$
- Amazon	carnet adresses et numéros téléphone	33.95$
- BMR	97 sacs asphalte froide	1,529.87$
- BMR	retour 2 palettes	-50.00$

2026-08-203 Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –
La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.
Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposés par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

Période de questions *Reportée à la fin*

2026-08-204 Programmation pour le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028–
ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller,

appuyé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2026-08-205 <u>Adhésion à la proposition des cibles de réduction des GES dans le cadre du Plan climat de la MRC du Haut-Richelieu –</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en cours d'élaboration de son Plan climat dans le cadre du Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise notamment à établir des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle régionale au niveau corporatif et collectif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la proposition des cibles de réduction régionales des GES présentée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat, soit 30 % pour le secteur corporatif et 45 % pour le secteur collectif d'ici 2035 par rapport au niveau de l'inventaire 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite adhérer à cette proposition afin de contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de lutte contre les changements climatiques, le tout en fonction de ses capacités financières et dans le respect des cadres réglementaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyé par Monsieur Yvon Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE la municipalité adhère à la proposition des cibles de réduction régionales des GES présentée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat;

QUE cette adhésion soit transmise à la MRC pour intégration aux travaux relatifs au Plan climat;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

2026-08-206 <u>Fermeture du Fort Lennox : Demande d'intervention et plan de solution – Appui à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix–</u>

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une demande d'appui de la part de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix concernant la fermeture du Fort-Lennox;

CONSIDÉRANT QUE Parcs Canada a confirmé la fermeture complète du lieu historique national du Fort-Lennox pour la saison 2026, en raison de problèmes persistants d'humidité et de moisissures à l'intérieur des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le Fort-Lennox constitue un élément majeur du patrimoine, de l'identité et de l'attractivité touristique de la Municipalité de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix et de l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce site historique national génère des retombées économiques directes et indirectes pour le milieu (commerces, services, hébergement, restauration, activités de plein air et tourisme culturel);

CONSIDÉRANT QUE le site a déjà fait l'objet de travaux de restauration importants entre 2017 et 2022 (notamment la caserne et l'enveloppe extérieure) et qu'il est essentiel que les causes réelles de l'humidité et de la moisissure soient identifiées et corrigées de manière durable;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture complète du site compromet l'accessibilité du public au patrimoine, nuit à l'expérience des visiteurs et risque d'affaiblir durablement la fréquentation future;

CONSIDÉRANT QUE le Fort-Lennox est situé sur une île et que sa mise en valeur requiert des mesures logistiques particulières (transport/navette), lesquelles ne doivent pas constituer un motif implicite d'abandon de service public patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix souhaite obtenir des engagements clairs, un échéancier et un financement adéquat afin d'assurer la réouverture du site et la pérennité de ses infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- QUE la Municipalité de Saint-Valentin appuie la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans ses demandes auprès du gouvernement du Canada, dénonce la fermeture complète du lieu historique national du Fort-Lennox pour la saison 2026 et exprime son profond mécontentement face aux impacts patrimoniaux, touristiques et économiques associés à cette décision.

2026-08-207

<u>Demande de modification : Guide du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 concernant le volet redressement –</u>

CONSIDÉRANT QUE le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2021-2024, publié en 2021, prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées étaient considérés comme un travail admissible ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considérés comme un travail admissible ;

CONSIDÉRANT QUE faire du pavage sur un chemin en gravier :

- Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant par le fait même la poussière ;
- Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence ;
- Réduit le temps d'intervention en cas d'urgence ;
- Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique ;
- Réduit les coûts d'entretien à long terme, car un chemin en gravier demande un entretien constant de nivelage, d'ajout de gravier, de réparation des nids-de-poule et de gestion du drainage, ce qui occasionne des dépenses d'entretien récurrentes.

CONSIDÉRANT QUE même si l'asphaltage coûte plus cher au départ, il peut réduire les coûts d'entretien sur plusieurs années. Sur un horizon de 10 à 20 ans, plusieurs études montrent que les routes pavées peuvent devenir moins coûteuses pour les municipalités, surtout lorsque le trafic dépasse un certain seuil ;

CONSIDÉRANT QUE les chemins en gravier peuvent causer des dérapages, des projections de gravier et des pertes de contrôle ;

CONSIDÉRANT QUE le pavage améliore la sécurité des automobilistes, cyclistes et motocyclistes ;

CONSIDÉRANT QUE faire du pavage sur des routes gravelées, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols et des conditions climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025- 2027 ;

Il est proposé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyé

par Monsieur Yvon Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal appuie la demande de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac dans sa demande formelle au gouvernement du Québec visant à modifier le Guide du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur les routes gravelées.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), monsieur Jonathan Julien, à chaque direction régionale du MTMD, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au député de Borduas, monsieur Simon JolinBarrette, à la MRC de La Vallée-du-Richelieu et à toutes les municipalités du Québec.

2026-08-208 Travaux de reprofilage de fossé chemin 3e Ligne et rang Pir-Vir –

Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser les travaux de reprofilages des fossés suivants :

- Chemin 3e Ligne entre les numéros civique 231 et 255 pour 0.12km ;
- Rang Pir-Vir à droite de la voie ferrée jusqu'au 1119, rang Pir-Vir pour 0.6km ;
- Rang Pir-Vir à droite entre le 1647, rang Pir-Vir et le poteau d'hydro pour 0.74km.

Pour un total de 1.46km de travaux à effectuer, et ce par la firme Transport Alain Grégoire

2026-08-209 BBD : Offre de service pour évaluation –

Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter l'offre de services reçue de la firme BBD et associés

- Pour l'évaluation des immeubles appartenant à la Municipalité soient l'édifice municipal, le garage municipal, les trois stations de pompage et le bâtiment pour le système de traitement des eaux usées ;
- L'offre de service consiste à la rédaction d'un rapport d'évaluation dans le but d'établir le coût de remplacement à neuf aux fins d'assurance des immeubles, en conformité avec les normes de pratiques professionnelles de l'Ordre des Évaluateurs Agréés du Québec ;
- Le rapport d'évaluation devrait être livré d'ici la fin du mois de septembre ;
- Les honoraires pour effectuer le travail s'élèvent à 3 400$ à 3 800$ plus les taxes applicables.

2026-08-210 Tetra Tech : autorisation de paiement –

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 2 988.20$, taxes incluses, à la firme Tetra Tech pour le dossier, assistance technique et étude écologique.

2026-08-211 CRSQV : Parcours jeunesse rurale –

CONSIDÉRANT les retombées positives générées par le projet « Ensemble, on grandit » porté par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV), lequel vise à favoriser la transition scolaire du niveau primaire au niveau secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre d'une seconde phase du projet permettrait de maintenir un lien actif avec les jeunes ayant participé aux éditions réalisées ;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative « Parcours jeunesse rurale » vise à développer un parcours d'engagement citoyen permettant aux jeunes citoyens âgés de 12 à 17 ans des municipalités rurales du Haut-Richelieu de demeurer impliqués dans leur communauté tout au long de leur parcours scolaire au niveau secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette initiative repose sur l'obtention de fonds issus de demandes d'aides financières.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de :

- Contribuer en biens et services à l'initiative « Parcours jeunesse rurale » portée par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) en mettant à disposition des ressources humaines et/ou matérielles ;
- Appuyer les demandes d'aide financière visant à soutenir la réalisation de cette initiative.

2026-08-212 Fête à la ferme : Entériner activité, dépenses et autres –

Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'entériner l'activité de la Fête à la ferme organiser par le Comité des loisirs qui aura lieu le 22 août 2026 à la ferme Frimag et d'autoriser un budget de 1 000.00$ pour la tenue de l'activité.

2026-08-213 Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. MTMD : Subvention PPA-CE 12,800$;
2. Maison Hina : Demande de commandite – Tournoi de golf du 28 août.

2026-08-214 Inspecteur municipal : taux horaire –

Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyé par Monsieur Damein Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter une augmentation de 19.05% du taux horaire actuel de Monsieur Marc-André Desmarchais lorsque celui-ci occupé la fonction d'inspecteur municipal, le tout effectif à la date de sa nomination du 7 juillet 2026.

2026-08-215 Comité des Loisirs : Acceptation du calendrier d'activités et des budgets –

Sur la proposition de Monsieur Damein Beaulieu, conseiller, appuyée par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du

Conseil d'accepter le calendrier proposé par le Comité des Loisirs ainsi que les budgets ci rattachant :

- Le 11 septembre : Film extérieur en soirée – Budget 300.00 $;
- Le 17 octobre : Atelier décorations d'Halloween, distribution de bonbons et rallye du 26 octobre au 3 novembre – Budget 350.00 $;
- Du 21 septembre au 23 novembre : Yoga sur chaise (minimum de 10 inscriptions au coût de 100$/heure) total 50$ pour les résidentes / résidents et 100$ pour les gens de l'extérieur, pour les 10 cours.

Période de questions

2026-08-216

Levée de la séance ordinaire –
Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:30 heures.

Je, Gaétan Fortin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaétan Fortin	Brigitte Garceau
Maire	Greffière-trésorière